

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
**RESIDENCE ASL - GOLF D'EAUZE**  
**DU mardi 29 octobre 2019**

L'an deux mil dix neuf et le mardi vingt neuf octobre à dix heures trente s'est réunie l'assemblée générale de la résidence ASL - GOLF D'EAUZE, sise lieudit Guinlet, 32800 EAUZE à L'Hôtel Mercure La Villette, 216 Avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS sur convocation régulière du syndic.

Les divers documents, objet de délibération, sont déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale (Règlement de copropriété, récépissés de la Poste, documents comptables, factures, ainsi que tous les documents de cette copropriété).

Les copropriétaires entrant en séance signent la feuille de présence et, il en résulte que 32 copropriétaires sur 95 sont présents ou représentés, totalisant 3073 / 7320 des parties communes générales.

|                             |         |                            |             |
|-----------------------------|---------|----------------------------|-------------|
| ☞ <b>Sont présents</b> :    | 11 / 95 | copropriétaires totalisant | 1840 / 7320 |
| ☞ <b>Sont représentés</b> : | 21 / 95 | copropriétaires totalisant | 1233 / 7320 |
| ☞ <b>Sont absents</b> :     | 63 / 95 | copropriétaires totalisant | 4247 / 7320 |

Présents en début de séance : Mme ou M. CARDON Didier (76) - Mr DECLERCK Yannick (89) - Mr EMERY JEREMY (31) - Mme ou M. FOURNIER CLAUDE (25) - Mme ou M. LAINELLE Didier (75) - Mme ou M. LEBRET THIERRY (25) - Mme ou M. LECLERCQ DANIEL (31) - Mme ou M. LESIEUR J./LARMOIRE V. (31) - Mme ou M. MACHARD Patrick (90) - Mme ou M. QUENEHEN JEAN-PAUL (25) - S.C.I. RESIDENCE DU GOLF EAUZE D'ARMA (1342)

Représentés : Mme ou M. ALVES Patrick/DURUFLE Ugoline (31) (Mme ou M. CARDON Didier) - Mme ou M. AVICE BRUNO (25) (Mr DECLERCK Yannick) - Mme ou M. BILLAMBOZ Dominique (31) (Mr EMERY JEREMY) - Mme ou M. BONNET Pascal (88) (Mme ou M. MACHARD Patrick) - Mme ou M. BROUTEELE THIERRY (88) (Mme ou M. CARDON Didier) - Mme ou M. CHABANNES CLAUDE (99) (Mme ou M. MACHARD Patrick) - Melle CHRETIEN LAETITIA (31) (Mr FOURNIER CLAUDE) - Mme ou M. COURTEIX Christine (31) (Mr FOURNIER CLAUDE) - Mme ou M. GIORDANO GIAN FRANCO (25) (Mme ou M. MACHARD Patrick) - Madame GOUIRAN Gael (92) (Mr FOURNIER CLAUDE) - Mme ou M. LE BIAVANT Anthony (97) (Mme ou M. CARDON Didier) - Mme ou M. LE BRUCHEC Christian (100) (Mme ou M. LAINELLE Didier) - Indivision LECLERE/HAUTEROCHÉ (89) (Mme ou M. MACHARD Patrick) - Melle / M. METRAL/BOUVET-GERBETTAZ (31) (Mme ou M. MACHARD Patrick) - Mme ou M. MIGNOT Jean-Michel (85) (Mme ou M. LAINELLE Didier) - Mme ou M. PETIT CHRISTIAN (89) (Mme ou M. CARDON Didier) - Melle ROUGERON Annick (89) (Mme ou M. MACHARD Patrick) - Mme ou M. ROUSSEAU DANIEL (31) (Mme ou M. LAINELLE Didier) - Mme ou M. SELLIN MAXIME (25) (Mr FOURNIER CLAUDE) - Mme ou M. SOUPLIS FREDERIC (31) (Mr FOURNIER CLAUDE) - Madame VILLALONGA Pascale (25) (Mme ou M. MACHARD Patrick)

Absents n'ayant pas envoyé de pouvoir : SNC AIO RESIDENCES 2 (89) ; Mme ou M. ANCIAN MICHEL (31) ; M. ou Mme AUBLE/SOUCHET (78) ; Mme ou M. AZZABI NABIL (31) ; Mme ou M. BAILLY GUY-NOEL (25) ; Mme ou M. BREMONT Thibaut (89) ; Mme ou M. BRETEAU GUILLAUME (88) ; Monsieur CANON Olivier (89) ; Monsieur CASTRO Gustavo (82) ; Monsieur CHEVALIER Jean Christophe (84) ; Mme ou M. CLOCHET Jean (89) ; Madame COLLIN Laurence (85) ; Indivision COOPER/MAC KEENNAN (89) ; Indivision COPET Michele (25) ; SNC CORELIM (171) ; Mme ou M. DELANEY John (88) ; Mme ou M. DUVILLE Ruddy (31) ; Monsieur GABEZ JEAN-PIERRE (31) ; Madame GARCIA NATIVIDAD (25) ; Mme ou M. GAY LIONEL (25) ; Mme ou M. GERARD Pierre-Gilles (78) ; Indivision GREALISH/GRIFFIN (89) ; Monsieur GRES Philippe (75) ; Mme ou M. GROSJEAN Gilles (85) ; Monsieur HARTE Gerald (86) ; Indivision KEARY/TONER (76) ; Indivision KERINS/HAYES (77) ; Mme ou M. KOWALSKI Antoine (76) ; Monsieur LACHERETZ Frédéric (87) ; Madame LAFFITE PATRICIA (25) ; M. et Mme LANZ-ARBURUA SEBASTIEN (86) ; Mme ou M. LAPASSET FREDERIC (31) ; Monsieur LASSAUT Julien (31) ; Mme ou M. LE BAIL Yann (83) ; Monsieur LOISEAU CHRISTOPHE (31) ; Monsieur MAC DONAGH Bernard (86) ; Mme ou M. MC GRATH Donal (76) ; Mme ou M. MEHAT JEAN (31) ; Monsieur MERCIEN JACKY (81) ; Mme ou M. MOLINES Eric (81) ; Monsieur NAVAS FREDERIC (31) ; Mme ou M. NAWROCKI ERIC (88) ; Monsieur NOGARET HERVE (25) ; Mme ou M. O'NEILL JAMES (89) ; Mme ou M. O'SULLIVAN Thomas (75) ; Indivision PARKHILL/WEBB (76) ; Mme ou M. PENVEN Ronan (73) ; Monsieur PROUVOST Christian (85) ; Mme ou M. QUINTARD Fabrice (87) ; Indivision ROBINSON/STANBRIDGE (76) ; Mme ou M. ROUSERE REMY (25) ; Indivision RYAN/D'ARCY (89) ; Madame SCHULER Isabelle (74) ; Madame SINEAU Chantal (25) ; Mme ou M. STOECKLIN FRANCIS (31) ; Monsieur STOOP François (91) ; Mme ou M. TARRACOL MICHEL (25) ; Madame TRASSY-PAILLOGUES MARIE-JOSE (31) ; Indivision TREACY/FITZGIBSON (76) ; Mme ou M. VIANDIER Joël (82) ; Mme ou M. WALSH KIERAN (88) ; Mme ou M. WALSH TOM (101) ; Mme ou M. YACKX PHILIPPE (88)

\*\*\*\*\*

**1) Election du président de la présente assemblée(art24)**

***Candidat(e) :Mme ou M. FOURNIER CLAUDE***

***Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.***

***Elu président de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.(art24)***

***Ont voté POUR :3073 tantièmes***

**2) Election du ou des scrutateurs de la présente assemblée(art24)**

***Candidat(e) :Mme ou M. CARDON Didier***

***Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.***

***Elu assesseur de la séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.(art24)***

***Ont voté POUR :3073 tantièmes***

**3) Election du secrétaire de la présente assemblée(art24)**

***Candidat(e) :Syndic, représenté par Mr CROSETTI Dominique***

***Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.***

***Elu secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.(art24)***

***Ont voté POUR :3073 tantièmes***

**Récapitulatif**

**Présidence : Mr FOURNIER CLAUDE**  
**Secrétaire : SYNDIC représenté par Mr CROSETTI Dominique**  
**Scrutateurs : Mr CARDON Didier**

30

**LE PRESIDENT DE SEANCE CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE LA  
FEUILLE DE PRESENCE.  
L'ASSEMBLEE GENERALE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.**

**IL EST PASSE A L'ORDRE DU JOUR**

**4) Information sur la résidence**

\* Le notaire a été réléancé au sujet de l'acquisition du bâtiment d'accueil. L'ASL est bien propriétaire du bâtiment d'accueil. Nous devons juste obtenir l'attestation de propriété du notaire représentant le vendeur. Ce dernier ayant été rédacteur de l'acte.

\* Impayés mis à l'huissier :

- Mme M. ANCIAN
- Indivision COOPER/MAC KEENNAN
- Mme M. DELANEZ
- M. HARTE
- Mme M. MC GRATH
- M. MAC DONAGH
- M. PERRY
- Indivision TREACY/FITZGIBSON
- Mme M. WALSH K.
- Mme M. WALSH T.

\* Il est décidé de redéclarer une D.O générale sur les voiries.

**5) Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019(art24)**

Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.  
L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019, arrêtés à la somme de 8562.32 €. Les soldes de répartition sont exigibles à la date de l'assemblée générale.

=> votre répartition individuelle de charges jointe à la convocation de la présente assemblée générale est donc validée et à conserver. Le solde (débitéur ou créditeur) sera reporté sur l'historique de votre compte à la date de l'assemblée générale.

***Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

**6) Approbation de la gestion 'Assignment SCI Résidence Golf d'Eauze'(art24)**

Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.  
L'assemblée générale approuve la gestion 'Assignment SCI Résidence Golf d'Eauze' réalisée ; gestion clôturée le 30/06/2019 d'un montant de 1546.37 € et répartis par copropriétaire.  
Les soldes seront exigibles à la date de l'AG et reportés sur vos comptes à la date de clôture.  
Solde éventuel de répartition à régler lors du prochain appel de fonds.

***Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

**7) Approbation de la gestion 'Procédure bâtiment accueil'(art24)**

Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.  
L'assemblée générale approuve la gestion 'Procédure bâtiment accueil' réalisée ; gestion clôturée le 30/06/2019 d'un montant de 4499.84 € et répartis par copropriétaire.  
Les soldes seront exigibles à la date de l'AG et reportés sur vos comptes à la date de clôture.  
Solde éventuel de répartition à régler lors du prochain appel de fonds.

***Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

**8) Quitus au syndic(art24)**

Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.  
L'assemblée générale donne quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2019.

***Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***



**9) Budget prévisionnel 2020-2021(art24)**

Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.  
L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic pour l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021 arrêté à la somme de 14800.00 euros et sera appelé suivant les modalités ci-après :  
- 1 appel de fonds de 7400.00 € exigible au 01/07/2020  
- 2ème appel de fonds de 7400.00 € exigible au 01/01/2021

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

**10) Nomination de l'administrateur gérant(art25)**

Le nombre de personnes ayant voté est de 32 totalisant 3073 tantièmes sur 7320.  
L'Assemblée Générale désigne comme administrateur gérant la Société AGENCE DES PINS représentée par Dominique CROSETTI Titulaire de la carte professionnelle 'Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière - Syndic de copropriété n° CPI 8501 2017 000 016 782 délivrée par la CCI de Vendée, garantie financière assurée par GALIAN.  
L'administrateur est nommé pour une durée de 15 mois qui commencera le 01/01/2020 pour se terminer le 31/03/2021.

L'Assemblée Générale désigne le président de séance pour signer le contrat adopté au cours de la présente réunion. L'augmentation annuelle du contrat est validée à 1%.

**Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second vote a été fait à la majorité simple de l'article 24 : la résolution est adoptée.**

**11) Fixation d'une date prévisionnelle pour la prochaine assemblée générale ordinaire**

Deuxième quinzaine de novembre 2020.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président, les scrutateurs et le secrétaire après lecture.

\*\*\*\*\*

**LE PRESIDENT**  
Mr. FOURNIER CLAUDE

**LE SECRETAIRE**  
SYNDIC représenté par Mr CROSETTI Dominique

**LE SCRUTATEUR**  
Mr. CARDON Didier

**R E A IMMOBILIER**  
La Tranche sur Mer  
42 Rue de Verdun - BP 127  
85360 LA TRANCHE SUR MER  
Tél. 02 51 30 36 77

**ARTICLE 42 ALINEA 2 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965**  
Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées générales, doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné ci-dessus.